

Rendez-vous du 15 au 19 juin 2020 pour la Semaine pour la qualité de vie au travail

Associer les salariés : c'est le fil rouge de la prochaine Semaine pour la qualité de vie au travail qu'organise le réseau Anact-Aract. L'occasion de mettre à l'honneur les démarches participatives en faveur des conditions de travail et de la performance.

La 17^{ème} Semaine pour la qualité de vie au travail qui se tiendra du 15 au 19 juin 2020 permettra de valoriser les actions menées dans les entreprises, associations et établissements publics en faveur de la qualité de vie au travail. Elle proposera une double programmation d'événements en région et de webinaires accessibles à tous.

Un fil rouge : associer les salariés

Donner à chacun la possibilité de s'exprimer et d'agir pour améliorer la façon de travailler, c'est tout l'enjeu d'une démarche en faveur de la qualité de vie au travail. Pour valoriser cette nécessaire dimension participative, la Semaine adopte en 2020 un fil rouge : « Associer les salariés, c'est d'abord ça la QVT ».

Une évidence ? Pas toujours : beaucoup de projets qui ont un impact sur les conditions de travail sont encore conduits de façon descendante. La Semaine pour la qualité de vie au travail donnera la parole aux organisations qui prennent en compte le point de vue des salariés pour mieux accompagner les transformations qu'elles vivent. Elle proposera des outils et méthodes pour progresser en ce sens.



3 dates à retenir

- **6 avril** : un kit sera mis à disposition de toutes les organisations qui souhaitent préparer leur Semaine pour la qualité de vie au travail
- **21 avril** : le programme de la Semaine sera en ligne.
- **15 juin** : lancement de la semaine, début des événements en région et des webinaires. Les résultats d'un sondage sur l'association des salariés aux projets de changement seront rendus publics.

En savoir plus : #SQVT2020 – [consulter l'article](#).

Contacts Presse :

Catherine Guibert - c.guibbert@anact.fr - 04 72 56 13 38

Aurélié Descours - a.descours@anact.fr - 04 72 56 13 39

Le réseau Anact-Aract se compose de l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (Anact), établissement public administratif, sous tutelle du ministère du Travail et d'un réseau de 16 associations régionales pour l'amélioration des conditions de travail (Aract). Le réseau Anact-Aract propose aux acteurs des TPE-PME et aux organismes qui les accompagnent des méthodes et outils efficaces pour améliorer les conditions de travail dans un objectif partagé : concilier durablement qualité de vie au travail, qualité de service à l'utilisateur et performance.